

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 avril 2025 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Commande publique

10. Révision rémunération MOE projet Stade

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Situé au cœur du Bocage Virois, Vire Normandie possède un pôle sportif connu et reconnu régionalement par la qualité de ses installations et le nombre de pratiques recensées (environ 40), l'un de ses équipements, le stade Pierre Compte, est marqué par sa vétusté nécessite des travaux.

Le projet de construction de vestiaires / stockages au Stade Pierre Compte a fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée ouverte concernant la « Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction de vestiaires / stockages au Stade Pierre Compte ».

Le 22 août 2024, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au groupement d'entreprise représenté par le mandataire du groupement, la société LAMARE PINON ARCHITECTURE, sise 1 rue de l'enclos Notre-Dame 50200 COUTANCES est l'attributaire de ce marché.

Conformément aux dispositions des articles L. 2432-1, L. 2432-2 et R. 2432-2 à R. 2432-7 du Code de la commande publique, le coût prévisionnel définitif des travaux ainsi que le forfait définitif de rémunération sont arrêtés par avenant au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD).

- Coût prévisionnel définitif des travaux

L'enveloppe prévisionnelle des travaux était de 1 780 000.00 HT :

Le coût des travaux se trouve augmenté. Le coût prévisionnel définitif des travaux au stade de l'APD est de 2 112 213,12 € HT.

- Rémunération du maître d'œuvre

Le forfait provisoire de rémunération est basé sur le coût prévisionnel provisoire des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre dans l'acte d'engagement au moment de la signature du marché.

Le taux de rémunération est fixé à l'acte d'engagement est de : 7.62 %

Le coût prévisionnel définitif des travaux étant arrêté à 2 112 213,12 € HT., le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est arrêté au stade de l'APD de 160 950,64 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250415-10-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 15/04/2025

Délibération n°2025/04/07/10 du 7 avril 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 24 Mars 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 27 Mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le montant du coût définitif des travaux sous marché publics du programme Travaux pour la construction de vestiaires / stockages au Stade Pierre Compte;
- D'approuver la proposition de rémunération du Maître d'œuvre au vu du montant des travaux définitifs du programme Travaux pour la construction de vestiaires / stockages au Stade Pierre Compte;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les pièces de l'ensemble des marchés du programme Travaux pour la construction de vestiaires / stockages au Stade Pierre Compte et tous documents y afférents
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	7
Vote Pour	40	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250415-10-AII

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2025/04/07/10 du 7 avril 2025 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membres absents : 06

Le 07 Avril 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1^{er} avril 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 1^{er} avril 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles			☒	
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien		☒		Joël DROULLON
BEDEL Sandra		☒		Marie-Ange CORDIER
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse			☒	Régine RENAULT
FAUDET Olivier			☒	
FOUBERT Françoise		☒		
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			
LEBREYRE Yann			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20250415-10-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2025/04/07/10 du 7 avril 2025 à 20h30

LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MAINCENT Lyliane		☒		Valérie OLLIVIER
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri		☒		Corentin GOETHALS
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250415-10-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2025/04/07/10 du 7 avril 2025 à 20h30